

Référence du chapitre

Cécile Van de Velde, **Comment quitter ses parents en France ? Les chemins de l'indépendance**, in Galland Olivier, Cicchelli Vincenzo, *Deux pays, deux jeunesses? La condition juvénile en France et en Italie*, Presses Universitaires de Rennes, « Le sens social », 2008, p.15-25.



**Comment quitter ses parents en France ?
Les chemins de l'indépendance.**

Comment quitter ses parents en France ? De façon progressive, ambiguë, et réversible : la configuration sociale et culturelle française est porteuse de trajectoires caractérisées par un accès graduel et clivé à l'indépendance. Avec un âge médian au départ de chez les parents de 23 ans, les jeunes Français tendent à décohabiter plus tard que les jeunes Nordiques et Britanniques (20-21ans), mais bien plus tôt que les jeunes Méditerranéens et Irlandais (27-28 ans)¹. Ce positionnement intermédiaire au sein du dégradé européen répond à un agencement de facteurs économiques et sociaux : en France, la valorisation culturelle d'une indépendance précoce se heurte à l'existence de conditions financières freinant sa survenue. L'intervention étatique consacre prioritairement un principe de prise en charge parentale du temps des études, elles-mêmes massivement suivies et peu cumulées à l'emploi. Les difficultés d'insertion professionnelle qui les prolongent², ainsi que l'augmentation du prix du logement induisent un maintien sous une dépendance parentale pourtant dévalorisée au-delà d'un certain âge. Tout au long des trajectoires, la pratique de solidarités familiales effectives se marie à une éthique de l'autonomie individuelle et à la préservation d'une marge minimale d'indépendance.

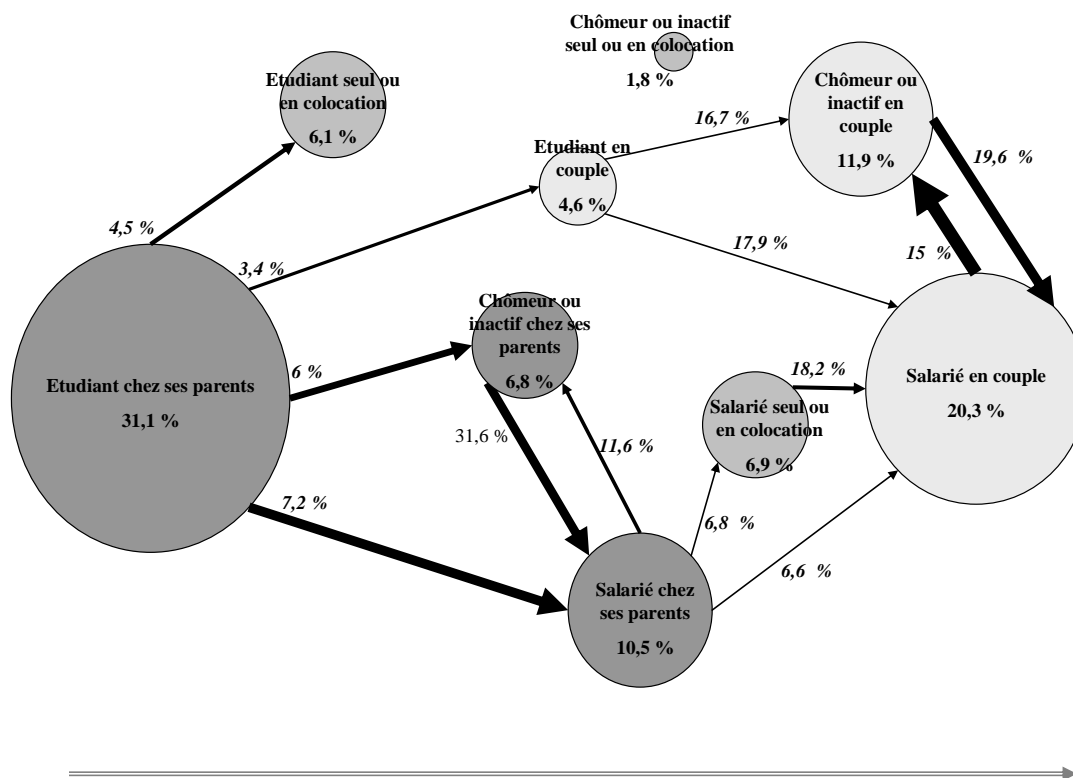
En confrontant les itinéraires sociaux et familiaux de sortie du foyer parental aux représentations qui leur sont associées, ce chapitre se propose d'analyser les formes et les fondements de cette « semi-dépendance » prolongée. Sans prétendre dégager un modèle homogène de décohabitation « à la française », il s'appuie sur les caractéristiques les plus saillantes des trajectoires des jeunes Français pour y montrer l'existence d'un rapport particulièrement dissocié à l'indépendance, et se structure autour de deux formes de décohabitation, socialement clivées, symptomatiques de ce mode d'inscription dans le lien familial : une décohabitation salariée prolongeant un maintien « négocié » au foyer, et une décohabitation plus précoce, étudiante, prenant la forme d'une « indépendance sans finances », plus fréquente dans les milieux aisés. Le matériau empirique est issu d'une part de l'exploitation des six premières vagues de l'enquête longitudinale du Panel Européen des Ménages (1994-1999), et d'autre part de plus d'une soixantaine d'entretiens approfondis menés à Paris et à Valenciennes auprès de jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans, issus de milieux contrastés, et analysés au regard d'entretiens comparables menés auprès de jeunes Danois, Britanniques et Espagnols.

I – Etudiant ou salarié, deux modes de sortie du foyer

¹ Source Panel Européen des Ménages (1994-1999).

² Selon l'analyse démographique sur le long terme de Daniel Courgeau, l'élévation de l'âge de fin d'études et les difficultés économique ont eu un effet structurel sur l'âge au départ de chez les parents depuis le milieu des années 70 : Courgeau D (2001), « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 337-338, p. 37-60.

Deux logiques majeures de sortie du foyer émergent de l'analyse des trajectoires résidentielles des jeunes Français. Elaboré à partir des données longitudinales du Panel Européen des Ménages, le graphique proposé reconstitue les principales transitions empruntées par les jeunes adultes âgés de 18 à 30 ans en France au cours des six premières vagues de l'enquête (1993-1999), et permet ainsi de suivre les jeunes Français dans leurs itinéraires hors du foyer parental. Il a pour objectif de donner une image synthétique de l'articulation entre les trajectoires d'émancipation familiale et d'intégration sociale, et se lit comme suit : chacun des cercles correspond à un statut familial et professionnel donné, et a été classé sur l'échelle temporelle en fonction de l'âge moyen des individus dans cet état. Les flèches indiquent les principales transitions entre ces différents statuts d'une année à l'autre ; leur épaisseur est proportionnelle aux flux absolus de transition, tandis que le pourcentage adjacent en indique la probabilité relative. Seuls les flux les plus significatifs ont été représentés. Ils dessinent deux modes principaux de décohabitation : une sortie, majoritaire, en tant que salarié, à l'issue d'un parcours d'insertion mené sous le toit parental, et une sortie, plus précoce, en tant qu'étudiant, pour vivre seul ou en couple. Ces logiques renvoient à deux « styles » distincts d'autonomisation qu'avaient dégagés par Michel Bozon et Catherine Villeneuve-Gokalp³ à partir de l'enquête Passage à l'âge adulte, distinguant une forme d'« *autonomisation partielle sous contrôle des parents* » d'une forme d'« *autonomisation tardive* ».



Proportion d'individus âgés de 18 à 30 ans dans un statut familial et professionnel donné, et principaux flux de transition entre ces états d'une année à l'autre en France (1994-1999). Exploitation ECHP, 6 vagues 1994-1999.

³ Bozon M., Villeneuve-Gokalp C. (1995), « L'art et la manière de quitter ses parents », *Populations et Sociétés*, n.297.

Attestée par la triangulaire dessinée entre flux étudiants, chômeurs et salariés vivant chez leurs parents, la logique la plus fréquente de sortie du foyer est celle qui clôture un long parcours d'insertion mené sous le toit parental. Cette logique de maintien au foyer s'avère avant tout contrainte par l'attente des conditions matérielles nécessaires à l'émancipation résidentielle, car c'est l'obtention d'un statut de salarié, davantage que la mise en couple, qui déclenche la décohabitation : le faible pourcentage de « salariés vivant chez leurs parents » (10,5% parmi les 18-30 ans) montre que le départ a lieu aussitôt levés les freins matériels à sa survenue. Cette décohabitation salariée se prolonge prioritairement par la vie solitaire ou la vie en couple. Les flux qui amorcent et suivent alors le départ témoignent d'une intégration sociale incertaine : le statut de « salarié chez les parents » ne fait bien souvent que prolonger une phase de chômage, et la probabilité d'y retourner l'année suivante s'élève à plus de 11 %. Ce type de trajectoire d'attente au foyer parental apparaît ainsi lié, au moins partiellement, à une certaine précarité professionnelle⁴.

Moins fréquente, la seconde logique de sortie du foyer prend place au cours des études, et correspond à une décohabitation étudiante sans réelle indépendance financière : excepté pour les sorties motivées par la vie en couple, on peut davantage associer cette forme d'autonomisation aux milieux plus aisés⁵. Ce flux de décohabitation étudiante se dirige légèrement plus souvent vers la vie solitaire ou la colocation que vers la vie de couple, avec des probabilités de passage d'une année sur l'autre respectivement de 4,5% et de 3,4%. Dans ce dernier cas, les étudiants en couple tendent à suivre des trajectoires d'insertion difficile, comme le suggère la triangulaire qui prolonge ce statut d'étudiant en couple, par celui de chômeur ou d'inactif en couple, puis de salarié en couple. En fin de parcours, les importants flux d'allers-retours entre chômeur ou inactif et salarié en couple, avec des probabilités de passage de l'un à l'autre dépassant les 15%, témoignent d'une intégration professionnelle qui reste profondément réversible.

Ces deux formes d'autonomisation s'inscrivent dans une configuration socio-économique induisant le maintien d'une dépendance familiale au moins partielle pendant la phase de formation et d'insertion. D'une part, l'activité rémunérée constitue encore pour les étudiants « *une ressource marginale* »⁶ et relativement dévalorisée, souvent codée comme menaçante sur les études : même s'il est en augmentation, le cumul direct emploi-études en France -11% des étudiants en 2005-, est relativement faible au regard de nos voisins européens⁷. D'autre part, hormis une aide directe au logement, la logique de l'intervention étatique envers les jeunes adultes consacre la prise en charge familiale de cette période : les allocations familiales jusqu'aux 20 ans de l'enfant, les bourses prenant en compte les revenus parentaux, le seuil d'âge d'accès au RMI situé à 25 ans constituent des exemples révélateurs de ce principe. La décohabitation en cours de formation est ainsi fortement conditionnée à l'existence de solidarités familiales. D'un montant mensuel de 369 euros en 2005, les transferts familiaux après le départ composent en moyenne 38% du budget des étudiants en ménage indépendant,

⁴ Catherine Villeneuve Gokalp montre à cet égard que les difficultés professionnelles jouent un rôle central dans les comportements de prolongation de la cohabitation intergénérationnelle. Villeneuve-Gokalp C. (2000), « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n.337-338, pp 61-80.

⁵ A partir de l'enquête Logement 2002, Anne Laferrère montre que les enfants des familles situées aux deux extrêmes de l'échelle de revenu -les plus aisées et les plus modestes- sont plus nombreux à partir que ceux issus des classes moyennes. Laferrère A. (2005), « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Economie et Statistique*, n° 381-382, INSEE, p. 147-175.

⁶ Grignon C. et Gruel L. (1999), *La vie étudiante*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui ».

⁷ Chagny O., Passet O. (2006), « La faiblesse du cumul emploi-études des jeunes pèse sur le taux d'emploi global de la France », *Note de veille du Centre d'Analyse Stratégique*, n.25.

soit moins qu'en Espagne et en Allemagne, mais davantage qu'en Angleterre, aux Pays-Bas et en Finlande.

	Espagne	Allemagne	France	Royaume-U	Pays-Bas	Finlande
Etudiant chez ses parents	43%	35%	42%	15%	11%	14%
Etudiant en ménage indépendant	45%	51%	42%	26%	29%	11%

Part des transferts familiaux dans le budget mensuel moyen des étudiants en fonction du pays, Enquête Eurostudent, 2005.

II – La décohabitation salariée : un maintien négocié au foyer

Revenons tout d'abord sur le mode le plus fréquent de décohabitation, celui qui clôture une attente au foyer parental des conditions matérielles nécessaires à l'indépendance résidentielle. Le départ a lieu après la fin des études, à l'issue d'allers-retours entre les statuts de chômeur et de salarié, et intervient peu de temps après l'obtention d'un emploi. Effectif, ce prolongement de la cohabitation parmi les jeunes adultes français n'en est pas moins relativement dévalorisé au niveau des discours, voire stigmatisé au-delà d'un certain âge. Plutôt que le « *pourquoi partir?* » de leurs homologues Espagnols de leur âge -entre 20 et 25 ans-, les jeunes Français ont tendance à invoquer directement, pour justifier de leur maintien, l'impossibilité matérielle de fusionner un statut d'étudiant ou de chercheur d'emploi avec l'occupation d'un appartement indépendant. L'appartenance au foyer parental a un « prix », variable selon les milieux sociaux, qui se traduit en termes d'autonomie dans les classes moyennes et aisées touchées par cette enquête, et en termes plus directement financiers dans les milieux plus défavorisés.

Au sein des classes moyennes, le maintien au foyer relève plutôt d'une aspiration contrariée à l'indépendance que d'une stratégie assumée. En l'absence d'un cadre normatif légitimant le maintien⁸, la cohabitation des Français avec leurs parents s'inscrit résolument dans l'horizon d'un « transitoire », éventuellement renouvelé, et appelant des justifications de plus en plus explicites au fur et à mesure que s'éloigne l'âge de 18 ou 20 ans. Nombreux sont ceux qui se présentent comme les « *perdants* » d'un jeu géographique ne leur ayant pas permis de s'éloigner de façon légitime, ou évoquent l'impossibilité de pouvoir « *s'offrir* » une indépendance au regard de leur statut d'étudiant, de chercheur d'emploi ou de salarié instable, face au prix élevé du logement. Dans cette phase d'attente d'un départ escompté, se met en place à l'intérieur même du foyer familial un processus de privatisation de l'espace⁹ et différents modes de construction d'une sphère d'autonomie¹⁰. Au fil du temps, le prolongement de la cohabitation familiale se présente de plus en plus directement comme le produit de freins financiers et matériels à l'indépendance, et renvoie à des expériences

⁸ Gaviria S. (2005), *Quitter ses parents. Une comparaison franco-espagnole*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le Sens Social ».

⁹ Ramos E. (2002), *Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents*, Paris, Éditions l'Harmattan, Collection « Logiques Sociales ».

¹⁰ Cicchelli V. (2001), *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, PUF, Paris.

explicites d'attente et de « *sursis* », nécessitant de mettre son « *orgueil au vestiaire* », et à des aspirations marquées de « *faire coïncider l'indépendance de la tête avec celle des sous et du logement* ».

Plus encore qu'au sein des classes moyennes, les modes de cohabitation des jeunes adultes issus de milieux ouvriers laissent transparaître une certaine « difficulté d'appartenir ». Leur maintien au domicile familial constitue explicitement une réponse aux difficultés d'insertion. Face à l'incertitude de l'avenir, le foyer est perçu comme une « *garantie* » et une « *sécurité* », un « *soutien* », qu'on ne quitte pas sans une certaine emprise sur sa vie : « *J'partirai pas comme ça sans savoir* ». Cette cohabitation tardive s'inscrit également dans un système normatif conditionnant la sortie du foyer familial non seulement à l'emploi stable, mais aussi à la mise en couple. C'est l'installation définitive qui justifie le départ de chez les parents ; la vie seule n'a que peu de légitimité : « *Moi ma femme elle remplacera ma mère, directement* » déclare un fils d'ouvrier au chômage, « *si c'est pour me retrouver toute seule, autant rester ici* » lui fait écho une jeune étudiante. La transition est censée s'opérer directement d'un foyer à l'autre, sans passage par la vie solitaire, sauf en cas de mésentente familiale. Or, l'emploi stable est présenté comme un préalable à cette mise en couple : « *Pas de mariage sans boulot* ». Cette volonté de ne pas s'échapper du foyer parental sans filet de sécurité matérielle et affective montre que le modèle de « l'installation » qu'Olivier Galland¹¹ avait caractérisé comme symptomatique des milieux ouvriers dès le début des années 80 reste prégnant aujourd'hui. Ce maintien au foyer parental est dans la majorité des cas associé à la remise d'au moins une partie des ressources financières du jeune individu à ses parents. Cette solidarité financière en sens ascendant peut prendre la forme du don d'une partie de l'aide sociale reçue, de la remise régulière de la moitié de ses revenus, de l'octroi d'une somme fixe, ou d'achats directs. Le paiement d'un « loyer » est avant tout pensé comme un outil de gestion de l'attente : ce geste est censé neutraliser une dépendance jugée illégitime et négocier partiellement une marge d'autonomie au sein de la hiérarchie familiale.

II - La décohabitation étudiante : une indépendance sans finances

Plus rare mais symptomatique du décalage potentiel des indépendances financière et résidentielle dans les trajectoires des jeunes Français, l'expérience d'une « indépendance sans finances », autrement dit d'une décohabitation financée par les parents, prend les traits d'un étudiant coupant le cordon résidentiel sans pour autant rompre le cordon financier. Quand elle a lieu au cours des études, la décohabitation ne signifie pas, loin s'en faut, l'arrêt de la solidarité familiale, et s'associe le plus souvent au maintien d'une dépendance matérielle, partielle ou totale. L'indépendance résidentielle précède alors l'indépendance financière. On retrouve ici la seconde logique de sortie dégagée de l'analyse des flux de transition : celle d'une décohabitation au cours des études, avant que ne soit achevée l'intégration professionnelle.

Cette dissociation répond d'abord à des contraintes géographiques et économiques. Si l'indépendance résidentielle est souvent nécessaire -exigée par exemple par la localisation des études¹²-, la dépendance financière partielle est présentée comme quasi-inévitable au cours de

¹¹ Galland O. (1984), « Précarité et entrée dans la vie », *Revue française de sociologie*, XXV, p.49-66.

¹² Anne Laferrère et François-Charles Wolff montrent à cet égard l'existence d'un impact significatif de la localisation du logement sur les comportements de départ : Laferrère A., Wolff F.-C. (2004), « Le départ du domicile parental : au delà des revenus familiaux, l'importance des caractéristiques du logement », in *Transferts et Rythmes familiaux, Famille et Solidarités*, tome 2, L'Harmattan, pp.33-47.

la période de formation. La difficulté à se financer sur le marché du travail, la linéarité des parcours étudiants, l'absence de politique d'aide directe si ce n'est celle du logement rendent l'acquisition d'une indépendance totale pendant les études particulièrement malaisée. Face à la difficulté de trouver un emploi parallèle, le financement parental est alors considéré comme « normal », et correspond à un principe implicite de prise en charge familiale du coût des études au sein des milieux aisés, même après la décohabitation de l'enfant. Nombreux sont les jeunes adultes issus des classes moyennes qui invoquent la durée des études puis les difficultés d'intégration sociale pour défendre un « droit au financement » tant que ne sont pas réunies les conditions d'une stabilisation de l'emploi salarié, même si ce droit est loin d'être dénué d'un coupable embarras.

Mais cette dissociation répond également à un système normatif hybride valorisant l'indépendance précoce de l'enfant, avant même que ne soient forcément réunies les conditions de son autofinancement. Cette légitimité de l'indépendance résidentielle sans indépendance financière est perceptible, à l'extrême, au sein de milieux aisés, où certaines des personnes interrogées se sont vues « offrir » par leurs parents les conditions d'une indépendance sans que celle-ci ne soit légitimée par l'éloignement des études. Ainsi, ce sont les parents d'une jeune femme -exerçant tous deux des professions libérales- qui lui ont proposé d'habiter, à 18 ans, dans le même immeuble qu'eux, et l'ont par là même « *beaucoup aidée à accepter ce départ et à atténuer les responsabilités que cette décision impose* ». Au regard de cet aménagement, elle se déclare « *indépendante* » de ses parents, aux niveaux tant matériels qu'affectifs. L'exemple d'un enfant de professeurs qui a pu, à 18 ans, quitter le domicile familial pour un appartement situé quelques rues plus loin, entièrement financé par les parents, relève de la même logique. Ces situations sont particulièrement caractéristiques de normes éducatives valorisant l'indépendance résidentielle précoce, même prise en charge par les parents. Il est à noter que l'occupation d'un logement distinct payé par leurs parents suffit à de nombreux jeunes Français à se déclarer « indépendants », ce qui révèle l'importance accordée à l'indépendance résidentielle dans les représentations, davantage peut-être qu'à l'indépendance financière.

Loin de marquer une réelle rupture symbolique au sein des relations familiales, ce départ prend plutôt la forme d'une « extension du nid », prolongée par fréquents retours au foyer, et associés à une logique de discours destinée à « *ménager les parents* » : au delà de leur aspect purement pragmatique, les nombreuses visites au foyer après leur départ sont présentées comme une réponse à la « *culpabilité* » d'avoir quitté les parents de façon relativement précoce, une « *culpabilité primaire et pas réfléchi du tout* », pour reprendre l'expression d'une jeune femme ayant pris son indépendance résidentielle à 18 ans. Se met alors en place un mode relationnel post-indépendance destiné à adoucir, voire à « *maquiller* » le départ, dicté par la « *gêne* » de partir « *trop tôt* ». L'expression de « *logique de dissimulation des intentions* » que Jean-Hugues Déchaux¹³ emploie à propos de l'exercice de la solidarité familiale au sein des classes moyennes pourrait tout à fait s'appliquer à ces stratégies relationnelles de « *réparation* » d'un départ précoce et étudiants. Cette logique du double discours s'inscrit dans une conception relativement duale de l'individualité, au sein de laquelle une réelle pratique de solidarité familiale s'associe au souci de ménager le sentiment d'autonomie de chacun.

¹³ Jean-Hugues Déchaux (1988), *Relations et solidarités de parenté en France*, Thèse de 3ème cycle, Paris, Institut d'Etudes Politiques.

Conclusion

Parce qu'elle valorise une prise d'indépendance résidentielle précoce tout en la conditionnant à l'emploi ou aux ressources parentales, la configuration socio-politique française induit une tension prolongée entre une aspiration à l'autonomie et un maintien partiel sous dépendance familiale. Elle se traduit par deux logiques majeures de sortie du foyer, révélatrices d'une dépendance clivée entre ses versants résidentiels et financiers. Quand elle a lieu en cours d'études, la prise d'indépendance résidentielle est le plus souvent associée à un financement parental, et donne lieu à une forme d'envol protégé. Quand elle doit se prolonger jusqu'à l'insertion effective du jeune adulte, la cohabitation entre générations, loin d'être aussi légitime et normalisée qu'au sein des sociétés méditerranéennes, se mue au fil du temps en culpabilité.

Dans ces deux cas, cet appel induit à des solidarités familiales pourtant peu normalisées n'est pas sans incidence sur les rapports intergénérationnels : la génération aînée devient à la fois le miroir et l'amortisseur d'un potentiel déclassement social. C'est là toute l'ambiguïté dont est porteuse la configuration française dans sa régulation de la dépendance économique des jeunes adultes : dans des trajectoires dominées par l'enjeu du diplôme et du premier emploi, le durcissement relatif des conditions d'insertion et d'accès au logement tend à justifier une mise à contribution de la génération parentale -dans les cas où celle-ci est possible-, sans pour autant que ces solidarités prolongées n'entrent en adéquation avec les normes culturelles. L'aide publique au cours de cette période, d'obédience majoritairement « corporatiste », encourage indirectement ces transferts intergénérationnels¹⁴. En l'absence d'un consensus normatif entre les deux générations, ces solidarités s'inscrivent dans un équilibre très précaire entre revendication d'indépendance et nécessité d'appartenance : si la légitimité d'une indépendance précoce, surtout résidentielle, est transversalement reconnue, sont sollicités parallèlement les liens d'interdépendance effective qui scellent l'appartenance au groupe familial dans un contexte de difficultés d'intégration professionnelle. Particulièrement prononcée au moment de l'entrée dans la vie adulte, cette dichotomie traverse plus largement l'ensemble des pratiques de solidarités familiales au sein de la société française, inscrites dans une certaine ambivalence normative et dans des frontières mouvantes, voire confuses, avec les solidarités publiques.

BIBLIOGRAPHIE

Attias-Donfut C. (1995), « Le double circuit des transmissions », in C. Attias-Donfut (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, Etat*, Paris, Nathan, pp.41-82.

Bozon M., Villeneuve-Gokalp C. (1995) « L'art et la manière de quitter ses parents », *Populations et Sociétés*, n.297.

¹⁴ Van de Velde C. (2007), « La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs », in Serge Paugam (dir), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, coll Le Lien Social, pp. 315-335.

Brannen J., Lewis S., Nilsen A., Smithson J. (2000), *Young Europeans, Work and Family*, Londres, Routledge.

Chagny O., Passet O. (2006), « La faiblesse du cumul emploi-études des jeunes pèse sur le taux d'emploi global de la France », *Note de veille du Centre d'Analyse Stratégique*, n.25.

Cicchelli V. (2001), *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, Paris, Presses Universitaires de France.

Chauvel L. (2006), « Les nouvelles générations devant la panne prolongée de l'ascenseur social », *Revue de l'OFCE*, janvier.

Cohen D. (dir.) (2007), *Une jeunesse difficile. Portrait économique et social de la jeunesse française*, Collection du Cepremap, Éditions rue d'Ulm, École normale supérieure.

Courgeau D. (2001), « Le départ de chez les parents : une analyse démographique sur le long terme », *Économie et Statistique*, INSEE, n° 337-338, p. 37-60.

Déchaux J.-H. (1988), *Relations et solidarités de parenté en France*, Thèse de 3^{ème} cycle, Paris, Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Esping-Andersen G. (1999) [version anglaise, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, 1990], *Les trois mondes de l'Etat-Providence. Essai sur le capitalisme moderne*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Le Lien social ».

Galland O. (2000), « Entrer dans la vie adulte : des étapes toujours plus tardives, mais resserrées », *Economie et statistique*, n° 337-338, p. 13-36.

Galland O. (2007), *Sociologie de la jeunesse*, 4^{ème} édition, Paris, Armand Colin.

Gaviria S. (2005), *Quitter ses parents. Une comparaison franco-espagnole*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Le Sens Social ».

Grignon C. et Gruel L. (1999), *La vie étudiante*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui ».

Gruel L., Tiphaine B. (2004), « Formes, conditions et effets de l'activité rémunérée des étudiants », *Education et formation*, avril.

Jurado Guerrero T. (2001), *Youth in Transition. Housing, Employment, Social Policies and Families in France and Spain*, Ashgate, Aldershot.

Laferrère A. (2005), « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et Statistique*, n° 381-382, pp. 147-175.

Laferrère A., Wolff F.-C. (2004), « Le départ du domicile parental : au delà des revenus familiaux, l'importance des caractéristiques du logement », in *Transferts et Rythmes familiaux, Famille et Solidarités*, tome 2, L'Harmattan, pp.33-47.

Masson A. (2007), « Les avatars de l'altruisme parental » in Serge Paugam (dir), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris PUF, Le Lien Social.

Oberti M. (2000), « Relations et dépendances familiales. Regards croisés sur les étudiants français et italiens », *Observations et diagnostics économiques*, Revue de l'OFCE, n.73, pp.259-273.

Ramos E. (2002), *Rester enfant, devenir adulte. La cohabitation des étudiants chez leurs parents*, Collection « Logiques Sociales », Éditions l'Harmattan, Paris.

Van de Velde C. (2007), La dépendance familiale des jeunes adultes en France. Traitement politique et enjeux normatifs, in Serge Paugam (dir), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*, Paris, PUF, coll Le Lien Social, pp. 315-335.

Villeneuve-Gokalp C. (2000), « Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents », *Economie et Statistique*, n.337-338, pp 61.80.